

Les crédits

immédiatement—ça frappe plus, ça fait plus peur—, ses quotas de vente de lait au Canada.

Voyons donc, est-ce vraiment cela la stratégie du camp du non? Ce qu'il faut comprendre de ce discours fédéraliste, c'est qu'il dénote un manque flagrant de connaissances de l'industrie laitière canadienne et québécoise.

Dire que la souveraineté serait une catastrophe pour l'industrie laitière québécoise démontre surtout que les fédéralistes n'ont aucune autre prise pour inquiéter et faire peur à nos agriculteurs. Le mythe le plus fréquemment entendu, c'est que le Québec perdrait la moitié, ou même plus—ça frappe encore plus—, de son quota de lait de transformation, ce qui entraînerait la fermeture de nombreuses fermes laitières au Québec. Ce raisonnement alarmiste est basé sur la proportion du marché canadien approvisionné par le Québec. Le Québec, on le sait, détient 48 p. 100 des quotas de lait de transformation, alors que nous représentons, il faut bien le dire aussi, 25 p. 100 de la population canadienne. Or, j'ai dans les gradins ici, en face de moi, plusieurs agriculteurs du Québec qui se sont donnés la peine de venir nous entendre.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Vu que c'est une journée de l'opposition et que le porte-parole en matière d'agriculture commence le débat, je demanderais simplement à la Chambre de maintenir quand même l'esprit de débat auquel nous adhérons en tout temps. Même s'il n'y a pas de règles spécifiques concernant la mention de certaines personnes dans une tribune ou autre, je demanderais la coopération de tous les députés des deux côtés de la Chambre sur un sujet très important qu'est l'agriculture et qui touche tous nos Canadiens et Canadiennes.

M. Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, j'aquiesce volontiers à vos remarques, et je soulignerai que je me joins toujours à la Présidence lorsqu'on salue, juste derrière moi, des hauts dignitaires.

Cette affirmation que je viens de faire, juste avant votre intervention, revient à dire que les ponts entre le Québec et le Canada seraient coupés, advenant un référendum positif. Les échanges commerciaux entre le Québec et le Canada dépassent—écoutez bien cela, mes amis d'en face—80 milliards de dollars par année. Cette intégration économique justifie à elle seule la nécessité de maintenir un espace économique Canada-Québec ou Québec-Canada. Prendre le cas des quotas de lait et l'isoler pour démontrer que le Québec serait perdant pour ses exportations, mais non l'inverse, relève de la plus pure fiction commerciale.

• (1020)

Les producteurs laitiers québécois assument un rôle de leadership dans le système de gestion de l'offre actuel. Avec ses 48 p. 100 de quota de lait de transformation, le Québec est le plus important fournisseur de produits laitiers pour l'ensemble du Canada. À titre d'exemple, savez-vous, mes amis, que 40 p. 100 des fromages canadiens consommés par le reste du Canada proviennent du Québec? C'est avec cette réalité en tête que nous devons envisager l'avenir.

Bientôt, nous aurons à prendre une décision en ce qui concerne l'avenir du Québec. Je crois fermement que peu importe les choix qui seront faits, il est dans l'intérêt tant du reste du Canada que du Québec de coopérer, afin de préserver le dynamisme de

notre industrie agricole. Une preuve bien concrète et bien actuelle, prouvant hors de tout doute que cette coopération dépasse largement le cadre politique, nous a été donnée le mercredi 29 mars dernier. Cela ne fait pas des siècles, cela ne fait même pas une semaine. Les producteurs laitiers du Québec et du Canada ont signé une entente de principe qui intègre la commercialisation du lait de transformation et de consommation dans six provinces de l'Est. Ici, je voudrais vous nommer les provinces: le Manitoba, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard. Je dois vous rappeler que Terre-Neuve ne fait pas partie du système de gestion de l'offre.

On vient de signer une entente, qui a donc comme principe de créer un marché commun entre ces six provinces et cela signifie, pour ces six provinces, que les producteurs recevront le même prix pour leur lait et généreront un quota commun. Voyez-vous, une autre injustice s'était glissée depuis nombre d'années. Un producteur agricole qui avait un quota de lait de transformation vendait son lait jusqu'à 10 p. 100 moins cher que le lait de consommation. Si on avait écrit sur le front d'une vache: «Demain matin, tu donneras du lait de consommation et tu rapporteras à ton propriétaire 10 p. 100 de plus», et que sur le front d'une autre, on avait écrit: «Toi, demain matin, tu vas donner du lait de transformation», cette dernière aurait été moins rentable.

Alors, cette iniquité, dans moins de 18 mois, sera chose du passé. On a connu cette distorsion, et ce n'était pas en Amérique centrale, ce n'était pas en Afrique centrale, mais ici, au Québec. On avait deux prix différents pour le même lait, selon qu'il s'agit de lait de transformation ou de consommation. Regrouper ces six provinces représente 85 p. 100 du quota canadien de lait de transformation. Cette intégration leur permettra de mettre en place un système unique de commercialisation du lait. À moyen terme, il est même possible d'envisager l'élimination des barrières interprovinciales pour l'approvisionnement en lait.

La leçon qu'il nous faut tirer de cet accord est que même en pleine année référendaire, les producteurs laitiers du Canada démontrent l'importance de procéder à une intégration économique avec le Québec. Pourquoi prendraient-ils le risque de procéder immédiatement à ce genre d'entente? Sûrement parce qu'ils savent qu'au lendemain d'un oui au référendum, le Canada maintiendrait une union économique avec le Québec pour protéger ses propres intérêts.

• (1025)

La preuve est faite, la réalité économique l'emporte sur l'émotivité.

Une autre question d'importance que soulèvent les fédéralistes, c'est le sort qui sera réservé au tarif douanier avec les États-Unis. Lors de la renégociation de l'ALENA, les États-Unis essaieront probablement d'obtenir plus que ce qu'ils ont déjà aujourd'hui, ce qui n'est pas différent de ce qui se passe actuellement. Et tout comme le fait le Canada actuellement, le Québec rétorquera que les tarifs douaniers sont protégés par le GATT, ce que le ministre de l'Agriculture nous répète chaque fois qu'on intervient en cette Chambre pour l'interroger sur les négociations du sucre, pour l'interroger sur les exportations de blé, pour l'interroger sur les différends tarifaires que les États-Unis ont soulevés au lendemain du Jour de l'An. Alors, le même ministre nous dit toujours: «Les accords du GATT ont préséance sur l'ALENA.» Alors si c'est vrai pour lui, cela devrait être vrai pour le Québec.